

Concerne : Covid-19 : situation au 14 mars 2020

Communication aux pouvoirs organisateurs de centres de vacances

Madame, Monsieur,

Comme vous le savez, le Conseil national de sécurité a pris ce jeudi 12 mars 2020 de nouvelles mesures pour contrer le coronavirus.

Dans le cadre de la crise sanitaire que nous connaissons actuellement, toutes les plaines, les séjours et les camps seront annulés dès ce lundi 16 mars et ce jusqu'au vendredi 3 avril.

Cette mesure concerne notamment les activités organisées par les mouvements de jeunesse.

Pour les activités organisées pendant la période de congés scolaires du 3 au 17 avril, il est actuellement prématuré de prendre des mesures spécifiques.

Nous ne manquerons pas de revenir vers vous et de communiquer, dès réception, les décisions du Conseil National de Sécurité pour la période de Pâques.

Nous sommes conscients des répercussions que les mesures peuvent avoir en matière de subventionnement. L'ONE a élaboré des solutions pour minimiser l'impact financier sur les opérateurs notamment pour les périodes de vacance scolaires. Ces solutions seront soumises aux autorités pour validation. L'ONE reviendra vers vous dès que possible à ce sujet.

Ajoutons encore que les mesures de précaution et d'hygiène communiquées jusqu'ici restent valables :

- Se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon ou les désinfecter avec du gel hydro-alcoolique ;
- Tousser dans le pli du coude ;
- Utiliser des mouchoirs en papier à usage unique et se laver les mains après usage ;
- Rester chez soi si l'on est malade ;
- Éviter de se toucher le visage ;
- Éviter les contacts rapprochés ;
- Ne pas se serrer la main.

Nous vous invitons à visiter régulièrement le site de l'ONE (www.one.be) ou celui que le gouvernement fédéral consacre au COVID19 (www.info-coronavirus.be)

Annick Cognaux
Responsable de la Direction Accueil Temps Libre

Communication aux coordinateurs.trices ATL

Mesdames les coordinatrices ATL,
Messieurs les coordinateurs ATL,

Comme vous le savez, le Conseil national de sécurité a pris ce jeudi 12 mars 2020 de nouvelles mesures pour contrer le coronavirus. Ces mesures ont un impact sur l'accueil temps libre organisé dans vos communes.

Vous trouverez en pièce jointe les communications adressées aux opérateurs d'accueil extrascolaire, aux écoles de devoirs et aux centres de vacances.

Bien que les cours soient suspendus dans les écoles jusqu'au vendredi 3 avril 2020, les écoles restent ouvertes et accueillent encore des enfants, dont les parents travaillent dans des domaines tels que les soins de santé, la sécurité publique, l'accueil de la petite enfance, l'accueil des personnes âgées ou l'enseignement (toutes catégories de personnel confondus), ainsi que ceux dont les parents ne peuvent faire autrement que de les confier à leurs grands-parents, catégorie à risque du Covid-19.

L'accueil en dehors des heures scolaires des élèves fréquentant les établissements scolaires **doit donc être assuré durant les tranches horaires habituelles.**

Dès lors, l'accueil des enfants organisé avant et après les cours soit à l'intérieur des écoles soit en dehors des écoles pour les élèves fréquentant des écoles dans lesquelles aucun accueil n'est organisé en dehors des heures scolaires **est maintenu.**

Les autres activités extrascolaires sont **suspendues jusqu'au 3 avril 2020.**

Les activités maintenues se dérouleront dans le respect des consignes d'hygiène suivantes :

- Se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon ou les désinfecter avec du gel hydro-alcoolique ;
- Tousser dans le pli du coude ;
- Utiliser des mouchoirs en papier à usage unique et se laver les mains après usage ;
- Rester chez soi si l'on est malade ;
- Éviter de se toucher le visage ;
- Éviter les contacts rapprochés ;
- Ne pas se serrer la main.

En ce qui concerne les réunions de CCA (Commission communale de l'accueil) fixées jusqu'au 3 avril 2020, nous recommandons leur report à une date ultérieure. Pour les communes dont le programme CLE est en cours de renouvellement, l'ONE pourra octroyer, au cas par cas, un délai supplémentaire pour la transmission du nouveau programme CLE (Coordination Locale pour l'Enfance). Il en va de même pour la transmission de l'état des lieux à l'OEJAJ (Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse).

Enfin, veuillez noter que l'ONE a mis en ligne sur www.one.be une communication adressée aux parents dont les enfants fréquentent un accueil temps libre (accueil extrascolaire, écoles de devoirs ou centres de vacances).

Nous vous remercions d'avance du rôle de relais que vous jouez auprès des différents acteurs locaux en matière d'accueil temps libre.

Les services de l'ONE restent disponibles pour vous accompagner.

Annick Cognaux
Responsable de la Direction Accueil Temps Libre

Communication aux opérateurs d'accueil extrascolaire type 1 et type 2

Mesdames, Messieurs,

Comme vous le savez, le Conseil national de sécurité a pris ce jeudi 12 mars 2020 de nouvelles mesures pour contrer le coronavirus.

Bien que les cours soient suspendus dans les écoles jusqu'au vendredi 3 avril 2020, les écoles restent ouvertes et accueillent encore des enfants, dont les parents travaillant dans les domaines tels que les soins de santé, la sécurité publique, l'accueil de la petite enfance, l'accueil des personnes âgées ou l'enseignement (toutes catégories de personnel confondus), ainsi que ceux dont les parents ne peuvent faire autrement que de les confier à leurs grands-parents, catégorie à risque du Covid-19.

L'accueil en dehors des heures scolaires des élèves fréquentant les établissements scolaires **doit donc être assuré durant les tranches horaires habituelles.**

Dès lors, l'accueil des enfants organisé avant et après les cours soit à l'intérieur des écoles soit en dehors des écoles pour les élèves fréquentant des écoles dans lesquelles aucun accueil n'est organisé en dehors des heures scolaires **est maintenu.**

Les accueils extrascolaires, avant et après l'école, continuent à fonctionner, dans le respect des consignes d'hygiène suivantes :

- Se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon ou les désinfecter avec du gel hydro-alcoolique ;
- Tousser dans le pli du coude ;
- Utiliser des mouchoirs en papier à usage unique et se laver les mains après usage ;
- Rester chez soi si l'on est malade ;
- Éviter de se toucher le visage ;
- Éviter les contacts rapprochés ;
- Ne pas se serrer la main.

Concernant l'accueil des enfants :

- Les enfants ne présentant aucun symptôme peuvent fréquenter l'accueil extrascolaire.
- L'accueil extrascolaire doit être attentif au développement de tout symptôme de maladie chez les enfants, et plus particulièrement les symptômes suivants : fièvre, rhinite, toux et difficulté respiratoire.
- Dès le moindre symptôme présent chez l'enfant, l'accueil extrascolaire prévient les parents pour qu'ils viennent immédiatement rechercher l'enfant. L'enfant sera gardé au domicile par une personne n'appartenant pas aux groupes à risque (éviter la garde par des grands-parents âgés ou autres personnes de l'entourage présentant des comorbidités). Les parents doivent contacter leur médecin qui prendra les mesures utiles.

- Une attention particulière doit être portée aux enfants présentant des facteurs de comorbidité : par mesure de précaution, les enfants souffrant d'une maladie chronique affaiblissant leurs défenses doivent être gardés à domicile durant les prochaines semaines.
- Si un membre du personnel d'accueil présente ce type de symptômes, il convient d'écarter cette personne afin qu'elle ne soit plus en contact avec la collectivité. S'il y a trop d'enfants pour le nombre d'encadrants, vous êtes invités à réduire le nombre d'enfants accueillis, voire à fermer l'accueil si vous n'êtes plus en mesure de l'assurer.
- Il n'appartient pas au personnel d'accueil de faire la distinction entre les enfants de publics prioritaires et les autres.
- Nous sommes conscients que vous risquez de connaître une diminution de fréquentation de vos accueils, ce qui diminuera le nombre de journées de présences subventionnées. L'ONE a élaboré des solutions pour minimiser l'impact financier sur les opérateurs d'accueil. Ces solutions seront soumises aux autorités pour validation. L'ONE reviendra vers vous dès que possible à ce sujet.
- Enfin, veuillez noter que l'ONE a mis en ligne sur www.one.be une communication adressée aux parents, notamment ceux dont les enfants fréquentent un accueil temps libre (accueil extrascolaire, écoles de devoirs ou centres de vacances).
- Nous vous remercions de votre rôle sur le terrain et de vos efforts pour répondre aux besoins des familles.
- Les services de l'ONE restent disponibles pour vous accompagner.

Annick Cognaux
Responsable de la Direction Accueil Temps Libre

Communication aux écoles de devoirs

Madame, Monsieur,

En cohérence avec les mesures additionnelles communiquée ce 12 mars par le SPF Santé publique pour éviter la propagation du virus, l'Office vous informe de la décision de suspendre les activités des Ecoles de Devoirs au public. Cette mesure est d'application à partir de ce vendredi minuit jusqu'au 3 avril inclus.

Pour les périodes ultérieures, notamment celle des vacances de printemps (6 au 17 avril), les mesures ne sont, à ce jour, pas encore déterminées. L'Office vous les communiquera dès que possible. Enfin, des solutions pour minimiser l'impact de cette crise sur votre subventionnement ONE sont envisagées. L'Office vous informera dès leurs validations.

Vous trouverez l'ensemble des informations sur les sites <https://www.one.be/professionnel/coronavirus/> et <https://www.info-coronavirus.be/fr/>.

Le Service EDD reste à votre disposition durant cette période pour tout renseignement complémentaire, par téléphone au 02/542.12.47 ou par mail (accueil-edd@one.be).

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Annick Cognaux

Responsable de la Direction Accueil Temps Libre